

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant l'extension de réseau dans les MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan (Dossier R-4020-2017)

Objet de la demande

Énergir a déposé, le 28 novembre 2017, une demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin d'obtenir l'autorisation requise pour procéder à l'extension de son réseau dans les MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan (le **Projet**). Le Projet permettra notamment de desservir les municipalités de Sainte-Clotilde-de-Beauce, d'Adstock et Saint-Éphrem-de-Beauce ainsi que les secteurs de l'aéroport de Thetford Mines et de Black Lake et de raccorder 45 clients des marchés industriels, institutionnels et commerciaux.

Le coût global estimé du Projet s'élève à 27,9 M\$, dont une contribution de 4,5 M\$ de la part de Énergir. Le Projet bénéficie d'une contribution maximale de 19,9 M\$ du Gouvernement du Québec et d'une contribution non confirmée pouvant atteindre 4,4 M\$ du Gouvernement du Canada.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), et de l'article 1 (1) du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier.

Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie et à Énergir, **au plus tard le 2 février 2018 à 12 h**. Énergir pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 9 février 2018 à 12 h**.

Les commentaires écrits doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande ainsi que les documents afférents, la Loi et le Règlement sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca